

LES SITES ALLFUNDS.GROUP - ALLFUNDS.EU.COM - ALLFUND.COM - ALLFUND-INVEST.COM

Category: [Epargne](#)

Tag: [Enquête](#)



Le nom de domaine allfunds.com a été enregistré le 12/08/2021. Il est inscrit sur la liste noire du site abe-infoservice.fr depuis le 15/06/2022. Il a été usurpé l'identité d'une société réelle.

Les sites internet

Le site allfund-invest.com

Il a été créé le 08/11/2021. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/allfund-invest.com>

Le site allfunds.group

Il a été créé le 12/08/2021. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/allfunds.group>

Le whois n'est pas accessible pour le site allfunds.eu.com

Nos recherches

Le site n'est pas accessible. Cette opacité doit être un des critères qui doivent vous faire fuir !

Les informations juridiques

Il a été usurpé le nom d'une société importante dénommée allfunds. Nous publions le lien vers le VRAI SITE : <https://allfunds.com/en/>

Le site allfunds.group est inscrit sur la liste noire du site abe-infoservice.fr depuis le 14/03/2022 et 15/06/2022.

Le site allfund-invest.com est inscrit sur la liste noire du site abe-infoservice.fr depuis le 14/03/2022.

<https://www.abe-infoservice.fr/liste-noire/listes-noires-et-alertes-des-autorites>

Nous vous communiquons diverses informations selon la situation.

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à l'adresse placement@adcfrance.fr. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<http://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-information-s-de-l-adc-france/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<http://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<http://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donné aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à l'adresse placement@adcfrance.fr

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

